



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 52524

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur la disparition des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), remplacés par de nouveaux contrats de ville à compter de 2015. Cela va donner lieu à un nouveau découpage des périmètres d'intervention. Pour la ville de Marseille, les aides vont être attribuées par l'État en totale méconnaissance des réalités de terrain, en restreignant considérablement le champ d'intervention de la puissance publique auprès des associations qui travaillent au quotidien avec les publics les plus fragiles. Il est à craindre que 160 000 Marseillais ne soient exclus des dispositifs d'aides et de lien social. C'est pourquoi il lui demande ce qui est prévu pour que la politique de la ville puisse s'appliquer à destination des quartiers prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52524

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2776

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)